

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Femme (France) > Violences à l'encontre des femmes (France) > **Loi « séparatisme » (France) : les « certificats de virginité », une (...)**

Société - Analyse

Loi « séparatisme » (France) : les « certificats de virginité », une obsession mal placée

mercredi 9 décembre 2020, par [POLLONI Camille](#) (Date de rédaction antérieure : 6 octobre 2020).

Le gouvernement présente l'interdiction de cette pratique marginale comme l'une des mesures phares du projet de loi contre le « séparatisme » islamiste. Quitte à perpétuer les fantasmes sur la sexualité des jeunes femmes musulmanes.

Un an de prison et 15 000 euros d'amende. C'est [ce que risqueraient](#) les médecins acceptant de délivrer un « certificat de virginité » à une patiente venue leur demander de l'aide, après l'adoption du projet de loi contre le « séparatisme » (ou [« renforçant la laïcité »](#)).

Depuis la fin de l'été, Gérald Darmanin et Marlène Schiappa [défendent l'idée](#) que cet interdit éthique, tolérant quelques entorses, doit se transformer en infraction pénale strictement réprimée. Si Emmanuel Macron n'a pas mentionné cette mesure [dans son discours de vendredi dernier](#), elle est toujours à l'ordre du jour.

En cette rentrée, la focale gouvernementale a remis en lumière une pratique à la fois archaïque, marginale et assumée, en dernier recours, par certains professionnels de santé. Les femmes qui viennent les voir, associant la perte de la virginité à une rupture de l'hymen provoquant un saignement - une idée fausse mais largement répandue - éprouvent le besoin de démontrer leur « intégrité » intime avant leur mariage. Soit parce qu'elles veulent prouver leur « bonne foi » à leur conjoint ou à leur famille, soit parce qu'elles cherchent à cacher qu'elles ont déjà eu des rapports sexuels auparavant.

Combien de « certificats » de ce type sont signés, chaque année en France ? De son propre aveu, le gouvernement l'ignore, expliquant l'absence de données par le caractère [« souterrain »](#) du phénomène.

Aucun chiffre officiel ou officieux n'existe sur cette pratique, qui suscite régulièrement l'intérêt de la presse sur la base de témoignages s'inquiétant de leur éventuelle recrudescence. Une simple plongée dans les archives du *Monde* permet de retrouver des articles de [1989](#), [1997](#), [2007](#), ou [2008](#) consacrés aux certificats de virginité. Le médecin généraliste et écrivain Martin Winckler y avait consacré [un long billet de blog](#) en 2014. Pourtant, jusqu'ici, les pouvoirs publics ne s'en étaient jamais saisis. La première question parlementaire sur le sujet date d'ailleurs de [fin septembre](#), après l'annonce de leur interdiction.

Depuis 2003, l'Ordre des médecins recommande de « *refuser l'examen et la rédaction d'un tel certificat [...] n'ayant aucune justification médicale et constituant une violation du respect de la personnalité et de l'intimité de la jeune femme (notamment mineure) contrainte par son entourage de s'y soumettre* ». Israël Nisand, président du Collège national des gynécologues et obstétriciens français, [s'est déclaré favorable à une interdiction plus formelle](#), par la loi.

Dans le huis clos d'une consultation, il arrive toutefois que des professionnels de santé contournent cette borne éthique au nom de l'intérêt supérieur de leur patiente, s'ils estiment qu'un tel document peut l'aider à échapper à une pression familiale trop forte, voire à des violences. Ils n'examinent pas pour autant leur hymen, n'en déplaise à Marlène Schiappa, qui [dans une tribune](#) assimile la pratique du certificat à celle du « test de virginité » par observation, voire toucher vaginal.

Une conseillère conjugale et familiale du planning familial, en poste dans le nord de la France, tient à ramener le débat sur les certificats de virginité à leur juste proportion. *« Il y a toute une discussion là-dessus alors que c'est hyper marginal. Sur cinq ans dans ce planning, où nous recevons 800 à 900 femmes par an, nous avons peut-être eu quatre demandes de certificats. »*

Comme d'autres, cette professionnelle a parfois accepté de signer un papier, sans réaliser d'examen gynécologique : *« J'écris simplement que j'ai reçu Madame Machin, qui me dit être vierge, et que je certifie de ce fait de sa virginité. C'est une demande d'aide, de la part de personnes en détresse ou en inadéquation avec leur milieu culturel, qu'il soit religieux ou pas. Je trouverais honteux de leur répondre "démerdez-vous". »*

Gilles Lazimi, médecin généraliste à Romainville (Seine-Saint-Denis) et ex-membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *« ne comprend pas »* non plus pourquoi cette pratique « rarissime » prend une telle place dans le discours gouvernemental. *« En dix ans, j'ai eu peut-être deux demandes. C'était l'occasion d'expliquer aux patientes qu'on n'était pas là pour ça, que ce n'était pas éthique, qu'il n'y avait pas de raison de faire ce genre de certificat. Cela permet de parler du pouvoir des familles, de réfléchir avec elles. Mais si nous sommes face à une situation d'emprise, de danger, de violences, il n'y a aucun problème à faire une entorse et à donner un papier qui ne correspond à aucun examen. Même s'il fallait, pour cela aller contre la loi. »*

« Des certificats de virginité, j'en fais depuis quarante-cinq ans, affirme de son côté la gynécologue Emmanuelle Piet, du Collectif féministe contre le viol (CFCV). Les filles qui viennent nous le demander sont inquiètes, se demandent si elles sont toujours "vierges" parce qu'elles ont fait le grand écart, ou du poney. Qu'elles soient vierges ou pas, elles risquent gros si elles ne saignent pas lors du premier rapport. Au début c'était des Espagnoles, des Portugaises, puis des Roms, des musulmanes... Quand on arrive en France, on s'accroche à ces vieilles coutumes, c'est comme ça pour tout le monde. Quinze ans plus tard, ça s'arrête. Quand on voit à quel point on y a tenu, nous... S'il est écrit partout qu'on ne donne plus de certificats, les femmes ne viendront plus nous demander de l'aide. » Or c'est aussi lors de ces visites que les médecins peuvent convaincre leurs patientes d'entamer des démarches d'accompagnement, voire adresser un signalement aux autorités compétentes.

Dans [une tribune à Libération](#), dix médecins « résolument opposés aux tests de virginité » estiment que *« dans le monde réel, la pénalisation de la rédaction des certificats de virginité est un contresens »*. *« Le "colloque singulier" avec la patiente doit être mis à profit pour l'écouter, pour l'aider à prendre conscience et à s'affranchir de cette domination masculine ou familiale. Il nous permet aussi de comprendre ce qui l'entrave et la menace. Dès lors, délivrer ce certificat, ce n'est pas faire le jeu des intégristes qui l'exigent, bien au contraire. Ce qui devrait choquer l'opinion publique, ce n'est pas que le médecin rédige un tel certificat sans aucune valeur juridique, c'est qu'en 2020 l'exigence de virginité soit encore si répandue. »*

Si la communication gouvernementale a un mérite, c'est bien celui de permettre une grande remise à plat. De rappeler, s'il le fallait encore, que la virginité féminine - et exclusivement féminine - est considérée, dans toutes les cultures, comme un trésor fragile qu'il faudrait préserver. Que l'association entre virginité féminine et hymen intact n'a aucun sens médical.

« *Un tiers des femmes naissent sans hymen* », rappelle la conseillère conjugale du planning familial. « *L'idée de "faire céder l'hymen" est une image liée à la culture du viol. Si lors du premier rapport les partenaires ne sont pas trop stressés, si l'acte de pénétration se fait avec douceur, ou avec beaucoup de cyprine, l'hymen peut se coller à la paroi vaginale, sans saigner.* »

À ses yeux, la sacralisation de la virginité féminine est « *ancrée dans la culture patriarcale* », bien au-delà des cercles religieux pratiquants. « *Lorsque nous intervenons en milieu scolaire, les collégiens et collégiennes soulèvent d'autres problèmes, autour de la réputation et de la manière dont les filles sont vues : mieux vaut ne pas faire l'amour trop tôt, ne pas avoir trop de partenaires, sous peine d'être considérée comme "une pute". Le premier amour doit être le bon. Les filles se pressurisent les unes les autres, ce ne sont pas les filles musulmanes qui pressurisent les autres.* » En France, l'âge moyen du premier rapport sexuel, autour de 17 ans et demi, n'a pas bougé depuis une quarantaine d'années.

Ce mardi, France 3 Paris-Île-de-France [diffuse un documentaire de Ferial Ben Mahmoud](#) intitulé « Like a Virgin ». Consacré à l'importance de la virginité féminine dans les représentations collectives, ce film évoque à la fois les « *bals de pureté* » pratiqués par des chrétiens évangéliques américains - une cérémonie pendant laquelle des adolescentes s'engagent auprès de leur père à se « préserver » jusqu'au mariage - les politiques publiques développées aux États-Unis depuis les années 1980, prétendant lutter contre les MST en encourageant l'abstinence, mais aussi les diverses « tricheries » auxquelles se livrent les femmes depuis des lustres pour donner l'impression de respecter les coutumes : capsules de faux sang placées dans le vagin lors de la nuit de noces, chirurgie reconstructrice de l'hymen et autres attestations.

« **En France, il y a 300 000 viols par an, mais seulement mille condamnations** »

Dans ce contexte, prétendre interdire les certificats de virginité au nom du féminisme est ambigu. Car même dans les espaces du travail féministe, accorder ou non un tel document aux patientes fait l'objet de débats éthiques récurrents et délicats à trancher.

Alice Romerio, docteure en sciences politiques, a mené pour [sa thèse](#) une enquête ethnographique dans un planning familial, de 2013 à 2016. L'un des volets de son étude, « Le travail féministe et le "problème musulman" au planning familial », a donné lieu à [la publication d'un article](#) dans la revue *Sociétés contemporaines* en 2018.

Elle y raconte comment les salariées du planning réagissent « *aux discours institutionnels promouvant la laïcité d'une part, et aux demandes formulées par des femmes au nom de la religion musulmane d'autre part* », à travers le cas d'une femme de 32 ans, sexuellement active, venue demander un certificat de virginité. Son objectif : satisfaire une exigence de sa mère, après deux refus de médecins de ville.

L'universitaire retrace la manière dont les professionnelles de santé débattent, en réunion, de la marche à suivre. Faut-il refuser de délivrer un certificat à cette femme ? Accéder à sa demande ? Accepter, à condition de faire la leçon à sa mère au passage ?

Si toutes les salariées présentes sont sans nul doute féministes, et « *manifestent expressément le souhait de concilier le militantisme de l'association avec son professionnalisme* », elles « *ne partagent pas les mêmes représentations de leur travail féministe et n'ont pas le même rapport aux usagères racisées, ici musulmanes* ».

Certaines insistent sur « *la relation d'aide* » inconditionnelle qui les unit à la patiente, mais jugent

incontournable de sensibiliser sa mère à ce qu'elle lui fait subir. D'autres refusent de « valider » une pratique oppressive qu'elles ont parfois connue elles-mêmes. En fin de compte, le groupe (minoritaire en nombre) défendant l'idée de simplement remettre un certificat à la patiente finit par convaincre les autres.

À travers cet exemple, on discerne la complexité d'une telle situation, où des décisions radicalement différentes peuvent être prises sur la base de valeurs partagées. Pour Gilles Lazimi, la pénalisation de ces certificats « *ne rime à rien* ». Et en pratique, pour qu'un médecin soit poursuivi, encore faudrait-il que quelqu'un s'en plaigne.

Le médecin se dit « *très en colère contre ces pseudo-mesures* », tandis que d'autres, bien plus urgentes, ne sont pas prises. D'après une étude [réalisée en 2016](#) par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont il était membre, 25 % des écoles élémentaires, 11 % des lycées et 4 % des collèges déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance d'éducation sexuelle. « *Qu'ils fassent une loi obligeant tous les établissements, publics et privés, à mettre en place ces séances. Ça, ça ferait avancer les choses.* »

En matière de priorités à inscrire à l'agenda, les soignants ne manquent pas d'idées. Pour Emmanuelle Piet, l'obsession pour les certificats de virginité « *sert juste à cibler et stigmatiser une population* », en l'occurrence musulmane. Cette médecin exerçant en Seine-Saint-Denis se bat sans relâche contre d'autres types de violences sexuelles. « *14 % des filles qui accouchent dans notre structure ont subi des mutilations sexuelles, qui touchent [125 000 femmes en France](#). C'est puni par la loi mais il ne se passe rien. En France, il y a 300 000 viols par an, mais seulement mille condamnations. Entre 2007 et 2016, le nombre de condamnations pour viols [a baissé de 40 %](#).* »

Ghada Hatem, gynécologue et fondatrice de la Maison des femmes, à Saint-Denis, fait partie des premières à être sortie du bois après les annonces de Marlène Schiappa et Gérard Darmanin. Sans langue de bois, elle assume de rédiger occasionnellement des certificats de virginité « *après avoir négocié pied à pied* » avec sa patiente pour trouver une autre solution. Mais aussi de pratiquer des hyménoplasties, ces opérations chirurgicales où l'on (re)construit un hymen pour feindre la virginité (et sur lesquelles, là non plus, aucune statistique nationale n'est disponible). Non pas parce qu'elle serait favorable à ces interventions, mais parce qu'elle estime qu'il est de son devoir d'aider ses patientes.

Pour autant, Ghada Hatem se montre très claire sur la nécessité de « *stigmatiser ces coutumes* » autour de la virginité. La gynécologue estime que si « *l'islam rigoriste* » entretient cette « *obsession de la pureté* » pouvant aller jusqu'à la violence, elle le constate aussi « *chez les Roms et les gitans* », où la virginité est associée à « *l'honneur* », alors que le sujet ne vient jamais sur la table « *pour les patientes africaines, qui sont aussi musulmanes* ».

Au-delà de sa défense d'une certaine liberté de conscience pour les médecins, qui lui a valu des torrents d'indignation et d'injures sur les réseaux sociaux, Ghada Hatem saisit l'occasion d'insister sur d'autres priorités. « *Les certificats de virginité concernent très peu de femmes, je préférerais que [la loi sur l'IVG](#) passe. Plutôt que de punir les médecins, il n'y aurait rien de mieux à faire ? Ma seule piste est d'être un contre-pouvoir, d'avoir autant de poids dans l'éducation que les parents, de marteler d'autres valeurs aux enfants, de leur en parler à l'école. Lorsqu'on discute deux heures avec des lycéens ou des collégiens, on réussit à ce que les positions bougent un peu. Il faudrait les voir régulièrement. Si les parents arrivent un jour à lâcher les basques de leurs filles, on aura gagné.* »

Si l'espace public n'était pas déjà saturé de controverses, parfois d'initiative gouvernementale, sur des pratiques associées à l'islam - [port du voile](#), [polygamie](#), [privation d'héritage pour les femmes](#) -

ce coup de projecteur sur les « certificats de virginité » aurait pu ne constituer qu'un épiphénomène. Mais il pose la question des objectifs politiques sous-jacents.

Pourquoi mettre un point d'honneur à interdire une pratique qui n'est pas quantifiée, tandis que d'autres formes de violences faites aux femmes sont invisibilisées ou combattues sans moyens au quotidien ? Que se passera-t-il si les femmes concernées ne peuvent plus compter sur le soutien d'un médecin ? Et si l'on interdit les certificats de virginité, pourquoi ne pas interdire aussi les hyménoplasties, qui en dehors de cas très spécifiques (après une agression sexuelle ou un traumatisme par exemple), reviennent à « se refaire une virginité » payante dans des cliniques de chirurgie esthétique ?

[Dans un article de 2008](#), intitulé « Mariages forcés, polygamie, voile, certificats de virginité : décoloniser les représentations dans les associations féministes », les sociologues Sandrine Durand et Abir Kréfa dénonçaient déjà la « *racialisation du sexisme* » et « *l'instrumentalisation politique de la question des violences subies par les femmes issues de l'immigration postcoloniale* ».

« *Le discours pseudo-féministe constitue une nouvelle figure du discours sécuritaire* », estimaient les autrices, constatant que « *les associations féministes sont de plus en plus sollicitées sur la question des violences de genre existant au sein des populations immigrées ou descendant de l'immigration postcoloniale : par les médias, d'une part, pour réagir aux affaires qui défrayent régulièrement la chronique ; par les pouvoirs publics, d'autre part, pour prendre en charge ou prévenir ces situations* ». Ainsi, il existerait « *un traitement différencié des violences sexistes, avec une plus grande "tolérance" envers le sexisme du groupe dominant et une stigmatisation du sexisme du groupe "musulman"* ».

Plus récemment, la sociologue Agnès De Feo dressait un parallèle intéressant entre les certificats de virginité et un phénomène qu'elle a étudié pendant une dizaine d'années : le port du voile intégral en France.

Selon sa thèse, très peu de femmes portaient le niqab dans le pays avant son interdiction, qui l'a popularisé en tant que geste de résistance aux injonctions étatiques. Dans un [entretien à 20 minutes](#), Agnès De Feo craint que l'interdiction des certificats de virginité ne conduise à un phénomène similaire : « *On donne une caisse de résonance à tout cela. Dès que cela touche à l'islam et à l'islam radical, on ne parle que dans l'abstraction. On manque de chiffres, de terrain, d'enquêtes et on crée des phénomènes qui n'existent pas ou qui sont ultra-minoritaires dans un intérêt électoraliste. Le débat public va encore s'enflammer et le risque de stigmatisation est réel.* » Au nom du féminisme, encore une fois.

Camille Polloni

P.-S.

• MEDIAPART. 6 octobre 2020 :
<https://www.mediapart.fr/journal/france/080920/avec-le-separatisme-le-gouvernement-cible-les-musulmans?onglet=full>

• *Les article de Camille Polloni sur Mediapart* :
<https://www.mediapart.fr/biographie/camille-polloni>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>